ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 58386

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la revendication des professionnels de santé et des associations de consommateurs d'avoir un étiquetage nutritionnel, "simple, intuitif et compréhensible" par tous sur la face avant des emballages des aliments. Ce classement - une échelle en cinq couleurs du vert au rouge en passant par le jaune, l'orange et le rose - qui existe déjà en Grande-Bretagne permettrait d'aider les consommateurs à orienter leurs choix et ainsi mettre en pratique la recommandation de ne "pas manger trop gras, trop sucré, trop salé". Aussi, elle lui demande quelles suites elle entend donner à cette proposition.

Texte de la réponse

La lutte contre l'obésité, responsable dans les pays développés d'une véritable « épidémie » de diabète, est un impératif autant sanitaire que social. Le gouvernement a pris la mesure du défi que pose ce phénomène et a décidé d'actionner les leviers d'une prévention pédagogique, incitative et responsable. Cette prévention se fonde sur la responsabilisation des concitoyens, en leur donnant les moyens d'être des acteurs de leur santé comme de celle de leurs enfants. L'alimentation est un déterminant majeur de santé : un tiers des cancers les plus fréquents pourrait être évité par une meilleure prévention nutritionnelle, les risques d'accident vasculaire cérébral pourraient être réduits de plus de 20 % par une diminution de la consommation de sel. Par ailleurs, la nutrition est à l'origine d'inégalités de santé importantes dans notre pays : les ouvriers comptent 10 fois plus d'enfants obèses que les cadres. C'est pourquoi, le projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé, en son article 5, introduit le principe d'une présentation graphique adaptée de l'information nutritionnelle reposant sur un logo et un code couleur facilement reconnaissables. Cette disposition plébiscitée par les représentants des consommateurs et les professionnels de la santé publique, rendra aisément compréhensibles les nombreuses informations portées sur les emballages des produits alimentaires. Piloté par la direction générale de la santé du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, un groupe de concertation associant des distributeurs, des associations de consommateurs et des scientifiques, est chargé de réfléchir à la mise en oeuvre opérationnelle de ce dispositif basé sur le volontariat. Le Gouvernement est convaincu que le groupe de concertation parviendra à trouver une solution commune et partagée, convenant au plus grand nombre. Elle fera de la France une référence qui, loin de les opposer, associera tradition gastronomique et excellence nutritionnelle, respectant les impératifs de santé publique comme les contraintes industrielles. Parce qu'une politique de prévention juste et efficace passe par une meilleure information nutritionnelle pour les consommateurs, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes réaffirme sa volonté de mettre en oeuvre cet outil innovant.

Données clés

Auteur : Mme Virginie Duby-Muller
Circonscription : Haute-Savoie (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58386
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Affaires sociales
Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er juillet 2014, page 5354
Réponse publiée au JO le : 20 octobre 2015, page 7874